



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Mai à 9:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 26/04/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/05/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, MM : NOALHAT Alexandre à M. CONDAT Daniel, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_04_04 – TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE PRCS LES GARENNES ET AMENAGEMENT BT - Affaire TE63-SIEG Réf. 80238061

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de PRCS LES GARENNES ET AMENAGEMENT BT.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 180 000,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 75 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant, soit : $75\ 000,00\ € \times 0,50 = 37\ 500,00\ €\ H.T.$

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. D'APPROUVER l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par M. le Maire ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le **16 MAI 2023**

ID : 063-216302380-20230506-2023_04_04-DE

2. DE CONFIER la réalisation de ces travaux à Territoire d'énergie du Puy de Dôme ;
3. DE FIXER la participation de la Commune au financement des dépenses à **37 500,00 € H.T.** et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme ;
4. DE PREVOIR à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

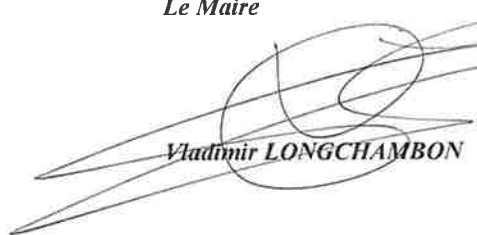
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

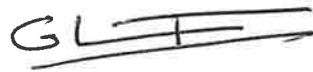
En mairie, le 10/05/2023

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE